




L'urbanisme au quotidien

Cycle à destination des élus,
secrétaires de mairie, techniciens des collectivités

2020-2021



L'urbanisme au quotidien

Cycle à destination des élus,
secrétaires de mairies, techniciens des collectivités

En ce début de mandat et alors que la maîtrise de l'évolution de nos territoires est un enjeu majeur, le CAUE de Côte-d'Or, en partenariat avec la Direction Départementale des Territoires de la Côte-d'Or, propose un cycle de formation, composé de trois modules, pour aborder les différents volets de l'urbanisme : documents d'urbanisme, autorisations d'urbanisme et urbanisme de projet.

L'objectif de ce cycle est de permettre d'acquérir une vision d'ensemble de l'urbanisme, sur des bases partagées, de bien appréhender les liens étroits entre les différents volets et ainsi d'être en capacité d'asseoir pleinement le rôle de chacun, au quotidien.

Le CAUE accompagnant les collectivités en amont de leurs projets, dans les domaines de l'architecture, l'urbanisme et le paysage, nous avons souhaité renforcer notre appui sur ces enjeux actuels en matière de développement.

La DDT est, au sein des services de l'Etat, un partenaire traditionnel des collectivités pour les autorisations liées au droit des sols et pour la planification (SCOT, PLU...). Il est donc naturel qu'elle s'associe au CAUE pour apporter aux élus son soutien sur ce sujet majeur pour l'aménagement de nos territoires.

Les trois modules de ce cycle, dont le programme détaillé sera transmis à l'avancement, s'organisent autour de temps de présentations, de témoignages, favorisant les échanges.

Joël Abbey
Président
du CAUE de Côte-d'Or

Florence Laubier
Directrice Départementale
des Territoires
de la Côte-d'Or

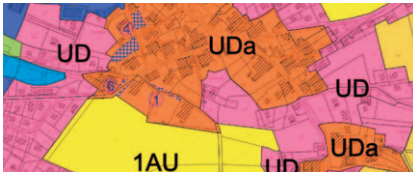
Présentation du cycle

Un document d'urbanisme

pour organiser le développement du territoire

Module 1

Les documents de planification traduisent une véritable stratégie de développement des territoires, et font appel à de nombreuses connaissances pour répondre à de multiples enjeux.



Objectifs

- . Appréhender les enjeux de la planification
- . Comprendre les documents d'urbanisme pour bien traduire le projet de territoire
- . Identifier les liens entre les documents d'urbanisme
- . Comprendre le rôle des différents acteurs et des élus

Une autorisation d'urbanisme

pour encadrer qualitativement les projets

Module 2

L'autorisation d'urbanisme permet à la collectivité de s'assurer de la conformité d'un projet de construction avec les règles d'urbanisme qui s'appliquent sur le territoire.



Objectifs

- . Appréhender les différents types d'autorisation en fonction des catégories de projets
- . Connaître les pièces constitutives d'une Autorisation du Droit des Sols (ADS), les consultations obligatoires, les délais
- . Comprendre le rôle des différents acteurs

Un urbanisme de projet

pour garantir un projet d'aménagement durable

Module 3

Complément indissociable de l'aménagement du territoire, l'urbanisme de projet englobe différents temps : la planification stratégique et la politique foncière, la faisabilité et l'urbanisme opérationnel.



Objectifs

- . Appréhender les différents temps d'une démarche projet
- . Connaître les différents outils mobilisables au service du projet
- . Assimiler les incontournables pour concevoir un projet de qualité
- . Comprendre le rôle des différents acteurs

Calendrier

Journée prise en charge par le CAUE

Un document d'urbanisme
pour organiser le développement du territoire
module 1
novembre 2020 de 9h30 à 12h30

- . Beaune, le mardi 3 novembre
- . Semur-en-Auxois, le jeudi 5 novembre
- . Mirebeau-sur-Bèze, le mardi 10 novembre
- . Châtillon-sur-Seine, le jeudi 12 novembre

Une autorisation d'urbanisme
pour encadrer qualitativement les projets
module 2
décembre 2020 de 9h30 à 12h30

- . Beaune, le mardi 1^{er} décembre
- . Semur-en-Auxois, le jeudi 3 décembre
- . Mirebeau-sur-Bèze, le mardi 8 décembre
- . Châtillon-sur-Seine, le jeudi 10 décembre

Un urbanisme de projet
pour garantir un projet d'aménagement durable
module 3
janvier 2021 de 9h30 à 12h30

- . Beaune, le mardi 19 janvier
- . Semur-en-Auxois, le jeudi 21 janvier
- . Mirebeau-sur-Bèze, le mardi 26 janvier
- . Châtillon-sur-Seine, le jeudi 28 janvier

Inscriptions

Un bulletin d'inscription sera adressé pour chacun des 3 modules.